

ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD – N°2026-268-AG
Direction de la Sécurité et des Affaires Générales

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE à Mme Fatiha
BOURREL
Directrice de l'Urbanisme**

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30, R.2122-8, R.2122-10,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature,

Considérant qu'il est nécessaire de déléguer à Madame Fatiha BOURREL, Directrice de l'Urbanisme, la signature de certains actes pour la bonne marche du service public communal,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Madame Fatiha BOURREL, Directrice de l'Urbanisme de la ville de Castelnaudary, est délégué pour signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les états de lieux dans le cadre des conventions d'occupation des biens immobiliers,
- Les constats amiables d'accident automobiles,
- Les courriers de notification des délais pour les dossiers de demandes de travaux,
- Les certificats d'hygiène et de salubrité,
- Les certificats de numérotage,
- Les certificats de carrières,
- Les certificats d'alignement,
- Les procès-verbaux de bornage ou de division,
- Les ordres de missions des agents placés directement sous sa responsabilité.

ARTICLE 2 : La délégation ainsi consentie subsistera tant qu'elle n'aura pas été rapportée par décision expresse. Elle cessera en tout état de cause de produire ses effets à la cessation de fonction du délégant ou du délégataire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois qui suivent sa publicité en Mairie ou sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et ampliation en sera transmise à :

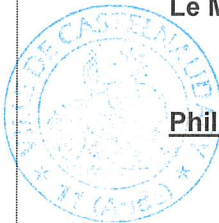
- M. le Préfet de l'Aude
- Mme la Procureure de la République de Carcassonne
- M. le Trésorier

Notification du présent arrêté à
Madame Fatiha BOURREL
Le 23 mars 2026

Signature de l'intéressé

Fait à Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER